

âmes si bien douées qu'il faut faire la trouée et entraîner les autres !

Communion en Viatique

En continuant de lire la brochure du P. Jean-Baptiste, j'ai fait une autre observation.

Germaine Emery, pendant sa maladie qui dura trois semaines, ne reçut pas une seule fois la sainte communion, même en viatique.

Mais, me dira-t-on, elle était en délire... Elle souffrait d'une méningite.

Soit. Mais, quelle est la doctrine théologique au sujet du viatique par rapport aux malades en délire ?

“ Les malades qui ont perdu l'usage de la raison sont-ils dispensés, de la communion ? Ils en sont dispensés, puisqu'ils ne sont plus moralement capables d'observer aucune loi ; mais un curé n'est pas dispensé, pour cela, de leur administrer le viatique s'ils s'y sont préparés, à moins qu'il y ait à craindre quelque accident. Les sacrements opèrent *ex opere operato* dans ceux qui, ayant désiré de les recevoir, ont perdu depuis l'usage des facultés intellectuelles. Dans le doute si le malade peut prendre la sainte Hostie, on doit essayer s'il peut avaler quelque chose, et si, après cet essai, on conserve quelque inquiétude, on ne doit pas lui donner la communion.”

Voilà la doctrine.

Quelle fut la raison pour laquelle Germaine ne reçut pas la sainte communion pendant sa maladie ?

L'auteur de sa vie la donne en ces termes :

“ Sa piété parut surtout dans la manière dont elle reçut les derniers sacrements de pénitence et d'extrême-onction, car, pour la communion, il ne fallait pas y songer, la chère enfant ne pouvait presque plus rien prendre et était habituellement privée de la parole et de l'intelligence.”

Examinons ces raisons :

1^o Défaut d'intelligence. Sa piété parut, dit-il, donc elle comprenait, au moins à certaines heures.